



C.S.A du 30 avril 2025

Le Bureau local Force Ouvrière Justice a été informé de la tenue de la séance plénière du CSA du 30 avril prochain et invité à soumettre les points qu'il souhaite voir abordés.

N'étant pas encore membre de cette instance, nous transmettons les sujets suivants afin qu'ils soient mis à l'ordre du jour.

Nous rappelons également que si le service et le point 33 du protocole d'Incarville sont évoqués, toutes les organisations syndicales signataires doivent être associées aux discussions.

MIRADORS



Pour **Force Ouvrière Justice**, au niveau local comme national, il est impensable de fermer ces postes protégés, même temporairement, sous prétexte de combler le service. **Une telle décision compromettrait la sécurité et risquerait de devenir définitive à moyen terme.**

De plus, espérer gagner quelques agents en fermant deux miradors ne ferait que réduire les heures de service disponibles et alourdir la charge des mêmes agents déjà en sous-effectif.

Si cette mesure venait à être imposée, le Bureau local **Force Ouvrière Justice** demandera une réévaluation des détenus présents dans l'établissement, notamment ceux relevant du régime TIS et MOS, afin qu'ils soient transférés vers des éta

blissements mieux adaptés à leur profil et dotés des moyens nécessaires pour garantir leur prise en charge en toute sécurité.

ÉQUIPES LOCALE DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE (ELSP)

La doctrine de 2019 précise que l'organigramme doit être réajusté lorsque les missions évoluent. Pourtant, malgré l'accumulation des tâches, aucune augmentation d'effectif n'est prévue.

Nos ELSP, contrairement à d'autres, **se retrouvent surchargés, avec des astreintes et des missions toujours plus nombreuses.** Ce surmenage impacte gravement les agents, qui montrent des signes évidents de fatigue. **Il est urgent d'adapter les moyens humains aux réalités du terrain.**



AFFECTATION DES AGENTS



Le Bureau local **Force Ouvrière** Justice exige la mise en place d'appels à candidature pour les postes vacants ou en passe de l'être. Même si la décision finale appartient à la Direction, les agents doivent être informés et pouvoir exprimer leurs souhaits de mobilité. Cela permettrait aussi à la Direction de disposer d'une vision plus claire des besoins et aspirations du personnel.

L'établissement est en grande souffrance en matière d'effectifs. Les mutations d'office ont aggravé la situation, portant le déficit réel à environ 30 agents, bien au-delà du chiffre officieux de -19.

Certaines demandes d'intégration anticipée sont restées sans réponse. Un exemple flagrant de cette carence est la gestion de la porte dormante, qui illustre notre incapacité à fonctionner dans de bonnes conditions. Supprimer des postes tout en exigeant davantage des agents atteint ses limites. **Nous les avons déjà dépassées.**

ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL

Les postes de contrôle des bâtiments sont devenus obsolètes, tout comme le bureau du CSLI, qui sert à la fois d'espace de travail et de stockage pour du matériel informatique divers.

Le Bureau local **Force Ouvrière** Justice **demande qu'un ergonome soit missionné pour évaluer ces conditions et proposer des solutions adaptées**, comme cela a été fait récemment pour le PCI.



SÉCURISATION DU DOMAINE

La sécurisation et la rénovation des parkings ne peuvent plus être ignorées.

Aujourd'hui, la moitié du personnel se gare sur un terrain dégradé, digne d'un champ de cross. L'exemple récent de Liancourt nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri d'intrusions et de menaces potentielles.

Le Bureau local exige une prise en compte rapide de ce problème avant qu'un incident grave ne survienne.



UTILISATION DE LA BOÎTE MAIL

Le Bureau local **Force Ouvrière** Justice **demande que l'utilisation des e-mails pour signaler des absences ou transmettre des documents administratifs soit clairement définie** et actée dans le procès-verbal du CSA.

L'ambiguïté actuelle génère des contradictions dans les procédures, ce qui nuit à la bonne gestion des ressources humaines.





EFFECTIF EN DÉTENTION

Un renfort en personnel avait été acté pour chaque session arrivants du QCD, les mardis. **Or, ce renfort n'a été que rarement – voire jamais – mis en place.**

Un seul agent référent ne peut assurer convenablement l'arrivée d'un détenu et ses audiences tout en gérant les autres unités de vie et mouvements de détention.

CETTE SITUATION DOIT ÊTRE CORRIGÉE SANS DELAI.

LIGNES TÉLÉPHONIQUES

Le Bureau local **Force Ouvrière** Justice demande qu'une réflexion soit menée sur l'attribution de téléphones portables aux officiers ou l'installation d'une ligne extérieure dédiée.

En cas d'urgence, notamment les week-ends de permanence, il est actuellement difficile de trouver un téléphone accessible, les bureaux étant fermés et les clés indisponibles.

De plus, les appels d'urgence doivent aujourd'hui passer par des intermédiaires, ce qui pose un problème de confidentialité et de réactivité.



Le Bureau local **Force Ouvrière Justice demeure aux côtés du personnel, présent chaque jour sur le terrain avec un bureau actif et accessible.**

Nous continuerons à défendre les intérêts des agents et à exiger des conditions de travail dignes, sécurisées et adaptées aux réalités du terrain.



*Le 18 mars 2025,
Le bureau local **FO** Justice*

